



LETTRE D'INFORMATION

INSCRIPTIONS SCOLAIRES DES ENFANTS NÉS EN 2022 RENTÉE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2025

Inscriptions du lundi 13 janvier au lundi 31 mars 2025 en mairie au service Enfance Scolaire sur rendez-vous

- Service Enfance Scolaire ouvert les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le mardi de 14h à 17h

Les documents suivants seront à présenter obligatoirement lors du rendez-vous :

- Livret de Famille ou extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois pour chaque personne vivant au foyer (*),
- Carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations à jour (à présenter),
- Carte ou justificatif d'identité du(des) parent(s) qui procède(nt) à l'inscription
- S'il y a lieu, extrait du jugement de divorce ou de séparation précisant l'exercice de l'autorité parentale (*) ;
A défaut, fournir une attestation manuscrite de l'autre parent (avec copie de sa carte nationale d'identité ou titre de séjour), par laquelle il autorise l'inscription de l'enfant dans l'école demandée,
- Adresses et n° de téléphone des employeurs de chacun des parents,
- N° d'allocataire de la CAF (donné à la naissance de l'enfant),
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois indiquant l'adresse de façon précise : facture EDF-GDF ou facture de téléphone, sauf portable (*)
- Avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023
- **Pour les personnes hébergées, présenter également l'ensemble des documents ci-dessous :**
 - Attestation sur l'honneur de l'hébergeant avec les noms et prénoms des membres de la famille hébergée
 - Justificatif de domicile et justificatif d'identité de l'hébergeant (*)
 - Justificatif de domicile de l'hébergé : attestation CAF ou justificatif de l'administration : banque ou bailleur social (*)

(*) présenter originaux et photocopies

